

Mise à jour de l'avis de projet

Le Plan directeur de l'eau d'Alfred & Plantagenet Lefavre

Le Canton d'Alfred et Plantagenet a entamé un processus de planification générale afin d'élaborer un plan directeur de l'eau pour le réseau d'eau potable de Lefavre en 2023. Le projet est en cours de mise à jour pour tenir compte de la croissance future de la population de Saint-Isidore.

Comment cela va-t-il m'affecter?

La mise à jour de l'étude du plan directeur évalue diverses options pour améliorer le rendement et la fiabilité du réseau d'eau potable de Lefavre et élabore un plan pour répondre aux besoins actuels et futurs en eau de Lefavre, d'Alfred, de Plantagenet et de Saint-Isidore.

La consultation du public et des organismes est un élément clé du processus de planification générale. Sur la base de vos commentaires, l'étude du plan directeur déterminera la ou les solutions privilégiées qui profiteront à la collectivité au cours des 20 prochaines années.

Comment puis-je obtenir plus d'information?

L'équipe chargée de l'étude examinera les renseignements généraux et déterminera des solutions de rechange. Vous pouvez communiquer avec un membre de l'équipe de l'étude dont la liste figure ci-dessous si vous avez des questions ou si vous souhaitez donner votre avis sur l'étude du plan directeur. Des mises à jour seront également fournies tout au long de l'étude du plan directeur sur le site Web du Canton.

Jordan Morrissette, M.Eng., P.Eng.
Associée, Ingénieure principale en environnement
J.L. Richards & Associés Limitée
343, rue Preston
Tour II, bureau 1000
Ottawa (Ontario) K1S 1N4
jmorrissette@jlrichards.ca

Nicholas Pigeon, C.E.T.
Directeur de l'eau et des eaux usées
La Municipalité de la Nation
1752, chemin de l'Innovation
Limoges (Ontario) K0A 2M0
NPigeon@nationmun.ca

Cette étude est menée conformément aux exigences de l'approche 1 d'un plan directeur dans le cadre du processus d'évaluation environnementale municipale de portée générale de l'Ontario (octobre 2000, tel que modifié en 2015 et 2023). Les renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales ou sont recueillis et conservés dans le but de créer un dossier accessible au grand public, conformément à l'article 37 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les renseignements personnels que vous soumettez feront partie d'un dossier public accessible au grand public, à moins que vous ne demandiez que vos renseignements personnels demeurent confidentiels. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du ministère au 416 327-1434.

Le présent avis a été publié le 11 avril 2024.

